AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_121_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des

Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (ASPRIERES) Allaux Benjamin, (BESSONIES) Issertes Corentin, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (LAURESSES) Juliac Martial, (LEYME) Tillet Marc, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 80**
Nombre de votants : 91 (80 + 11 pouvoirs) **Pour : 88** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 3**

Délibération n°121_2026

ADMINISTRATION GENERALE. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026. Désignation du secrétaire de séance.

Annexe : Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026

Après avoir désigné le secrétaire de séance, l'approbation de la séance du 7 juillet 2026 est proposée au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE DESIGNER Didier BURG en tant que secrétaire de séance,**
- **D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026.**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_121_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_122_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des

Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (ASPRIERES) Allaux Benjamin, (BESSONIES) Issertes Corentin, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LAURESSES) Juliac Martial, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 82**
Nombre de votants : 94 (82 + 12 pouvoirs) **Pour : 92** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 2**

Délibération n°122_2026

ADMINISTRATION GENERALE : Désignations au sein des Commissions Thématiques pour les Communes d'ASPRIERES, THEMINETTES, CAJARC, PRENDEIGNES et CAMBOULIT. Désignation de représentation au PETR et au sein des commissions du PNR des Causses du Quercy. Rédacteur : Direction Générale des Services. Rapporteur : B. NORMAND.

À la suite des élections de la Commune d'**ASPRIÈRES**, il convient de procéder comme suit à la représentation au sein des Commissions thématiques et territoriales, CLECT :

PROPOSITION DE LA COMMUNE D'ASPRIERES	
COMMISSION	**REPRÉSENTANT**
Commission Agriculture, alimentation, forêt	Monsieur Clément ALAUX
Commission Culture et patrimoine	Madame Brigitte BOUDET

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_122_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Commission Eau, grand et petit cycle (dont SPANC)	Monsieur Jeremy CANTALOUBE
Commission Economie, tourisme, attractivité et développement local	Monsieur François CHASSAING-TRAPY
Commission Enfance, Jeunesse, Vie étudiante et sports.	Madame Dominique MASTRANTUONO
Commission Climat et économie circulaire	Madame Angélique COURCHINAUX
Commission Finances, administration générale	Monsieur Benjamin ALAUX
Commission Habitat, aménagement (numérique, cœurs de villages), politiques contractuelles	Monsieur Olivier BERVAS
Commission Planification, urbanisme, mobilité	Monsieur Jean-Paul BOYER
Commission Santé, affaires sociales, service public	Madame Dorine ARRAZAT
Commission Voirie, éclairage public, bâtiments, déchets ménagers	Monsieur Michaël CANTALOUBE
Commission territoriale Est	Monsieur Benjamin ALAUX
CLECT	Monsieur Benjamin ALAUX

À la suite de la nouvelle désignation de la Commune de **THEMINETTES**, il convient de modifier comme suit la représentation au sein de la Commission thématique :

PROPOSITION DE LA COMMUNE DE THEMINETTES		
COMMISSION	**REPRÉSENTANT ACTUEL**	**NOUVEAU REPRÉSENTANT**
Commission Agriculture, alimentation, forêt	Madame Christine DAURY-BESSAS	Madame Angelina CORNU

À la suite de la nouvelle désignation de la Commune de **CAJARC**, il convient de modifier comme suit la représentation au sein de la Commission thématique :

PROPOSITION DE LA COMMUNE DE CAJARC		
COMMISSION	**REPRÉSENTANT ACTUEL**	**NOUVEAU REPRÉSENTANT**
Commission Economie, tourisme, attractivité et développement local	Monsieur Patrick FORTE	Monsieur Sébastien GOUSSET

À la suite de la nouvelle désignation de la Commune de **PRENDEIGNES**, il convient de modifier comme suit la représentation au sein de la Commission thématique :

PROPOSITION DE LA COMMUNE DE PRENDEIGNES		
COMMISSION	**REPRÉSENTANT ACTUEL**	**NOUVEAU REPRÉSENTANT**
Commission Habitat, aménagement (numérique, cœurs de villages), politiques contractuelles	Monsieur Patrick BOURDET	Madame Marie-France USAÏ

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_122_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

À la suite de la nouvelle désignation de la Commune de **CAMBOULIT**, il convient de modifier comme suit la représentation au sein des Commissions thématiques :

PROPOSITION DE LA COMMUNE DE CAMBOULIT		
COMMISSION	**REPRÉSENTANT ACTUEL**	**NOUVEAU REPRÉSENTANT**
Agriculture, Alimentation, Forêt	Daniel CAVARROC	Anne-Christine LACOSTE
Eau_grand_et_petit_cycle	Daniel CAVARROC	Pascal BEAUDOUIN
Planification, Urbanisme, Mobilité	Daniel CAVARROC	Ambre LESTIENNE
Voirie, Eclairage public, Bâtiments, Déchets ménagers	Daniel CAVARROC	Ambre LESTIENNE

À la suite de la démission de la représentante suppléante du secteur SUD au sein du Conseil Syndical du PETR, il revient à la Commission de secteur SUD de désigner un nouveau représentant :

Ancienne représentante Suppléante	**Représentante désignée Suppléante**
Lucie SALMON (MARCILHAC sur CÉLÉ)	Nicole COUYBES (LARNAGOL)

Suite à l'installation du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, les périmètres de commission ont été modifiées. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Ancienne commission	**Représentant désigné**	**Nouvelle commission**	**Représentant désigné**
Environnement	M NEGRON	Environnement	M NEGRON
Economie	V LABARTHE	Agriculture, aménagement, énergies	C MARINHO
Vie de territoires	B NORMAND	Valorisation du territoire et lien social	B NORMAND
Aménagement et urbanisme	T ROQUEFEUIL	Développement territorial	T ROQUEFEUIL
Gestion de l'Espace	T ROQUEFEUIL		

En ce qui concerne le **mode de scrutin pour ces désignations**, l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :
« Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »

Il a donc été proposé au Conseil Communautaire de se prononcer à l'unanimité afin que l'ensemble des désignations au sein des Commissions Communautaires obligatoires, objet de la présente délibération, soit effectué au scrutin ordinaire.
Sans opposition exprimé, le Président a constaté qu'à l'unanimité le Conseil Communautaire validait à l'unanimité le scrutin ordinaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :
- DE PROCEDER aux désignations modificatives telles que présentées ci-dessus.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_122_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_123_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (ASPRIERES) Allaux Benjamin, (BESSONIES) Issertes Corentin, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LAURESSES) Juliac Martial, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 82**
Nombre de votants : 94 (82 + 12 pouvoirs) **Pour : 94 Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 0**

Délibération n°123_2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Modification de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Rédacteur : Direction Générale des Services. Rapporteur : V. LABARTHE.
Annexe : Composition de la CLECT

Pour rappel :

Cadre juridique : article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts
Mission : évaluation des charges et des ressources transférées à la suite d'un transfert ou d'une restitution de compétence entre les Communes et la Communauté.
Composition : la CLECT est créée par l'organe délibérant de la Communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers. Elle est composée des membres des Conseils municipaux des Communes concernées ; chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.
Fonctionnement : la Commission élit son Président et un Vice-président parmi ses membres. Le Président convoque la Commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-président.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_123_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Le Conseil Communautaire a créé la CLECT lors du Conseil du 14 mai, délibération n°054_2026 dont la composition est rappelée ci-dessous :

- FIGEAC : 20 représentants,
- CAPDENAC-GARE : 9 représentants,
- BAGNAC SUR CELE : 3 représentants,
- CAJARC : 2 représentants,
- CAPDENAC LE HAUT : 2 représentants,
- LACAPELLE-MARIVAL : 2 représentants,
- LISSAC-ET-MOURET : 2 représentants,
- Autres Communes : 1 représentant par Commune.

À la suite des élections d'ASPRIERES et de la détection d'erreurs matérielles, il convient de compléter la composition de la CLECT comme précisé en annexe.

Afin de tenir compte de la vacance du siège de la Commune d'AYNAC, en raison de la démission du Conseil Municipal, il est proposé d'indiquer que par défaut le siège sera occupé par le conseiller communautaire, comme préconisé dans la délibération 056_2026 du 14 avril 2026.

En ce qui concerne le **mode de scrutin pour ces désignations**, l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que :
« Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »

Il a donc été proposé au Conseil Communautaire de se prononcer à l'unanimité afin que l'ensemble des désignations au sein des Commissions Communautaires obligatoires, objet de la présente délibération, soit effectué au scrutin ordinaire.
Sans opposition exprimé, le Président a constaté qu'à l'unanimité le Conseil Communautaire validait à l'unanimité le scrutin ordinaire.

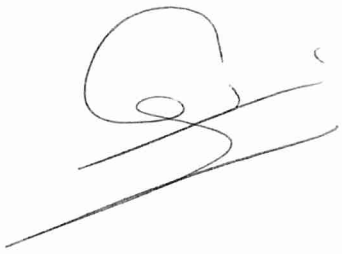
Conformément aux délibérations 054_2026 du 14 avril 2026 et 069_2026 du 12 mai 2026, il est proposé de procéder aux désignations modificatives pour la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- DE PROCÉDER aux désignations modificatives telles qu'indiquées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_124_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (FIGEAC) Fel Jérôme, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 102** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 0**

Délibération n°124_2026

FINANCES : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2026. Rédigé par Direction Finances. Rapporteur : V. LABARTHE
Annexes : Atlas communautaire
Politiques communautaires financées via le FPIC

La mise à disposition intégrale du FPIC à l'Intercommunalité est une composante fondamentale du projet de territoire du GRAND – FIGEAC. Les grands axes de ce projet de territoire, comprenant notamment l'apport de nouveaux services et compétences, ne peuvent être menés à bien, tant en investissement qu'en fonctionnement, que si le GRAND – FIGEAC peut disposer de l'intégralité de la dotation du FPIC pour consolider l'autofinancement nécessaire à ces services. Cet équilibre, confirmé annuellement depuis 2014, est une des composantes du pacte financier informel en place au sein des Communes membres du GRAND – FIGEAC. **Il permet d'une part de financer des politiques communautaires supplémentaires sans prélèvement sur les budgets communaux et, d'autre part, il représente un effet levier de 15 % sur la capacité d'autofinancement de la Collectivité.**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_124_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Comme cela a été inscrit au Budget Primitif 2026, il est proposé de reconduire la situation existante depuis 2014, c'est-à-dire le versement de l'ensemble de la dotation de « *l'ensemble intercommunal* » (Communauté + Communes membres) en intégralité au GRAND – FIGEAC. Ce mode de répartition sur l'ensemble intercommunal est possible **par délibération du Conseil Communautaire statuant à l'unanimité**, dans les 2 mois suivants la notification du FPIC.

Le montant de la **dotation FPIC 2026,** notifié le 30 juillet 2026 par les services de l'Etat, s'élève à **1 237 263 €** (pour rappel, le montant inscrit au budget 2026 est de 1 200 000 € / montant perçu en 2025 : 1 199 576 € / rappel montants perçus en 2023 : 1 280 845 € et en 2024 : 1 259 080 €).

Sur 1 252 ensembles intercommunaux en 2026, contre 1254 depuis 2022 (1253 en 2021, 1254 en 2020, 1 266 en 2017, 2 062 en 2016, 2 581 en 2012), **le GRAND – FIGEAC se situe au 471ème pour un dernier rang éligible au 744ème** (en 2025, le GRAND – FIGEAC se situait au 545ème rang sur 745).

A noter que l'article 241 de la loi de finances initiale pour 2024 a donné une valeur pluriannuelle aux délibérations dérogatoires du FPIC : les délibérations produisent leurs effets tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées. La délibération prise en 2026 pourrait ainsi perdurer sur les exercices à venir si le Conseil Communautaire le décide et qu'aucune Commune ne sollicite que la délibération cesse de produire ses effets.

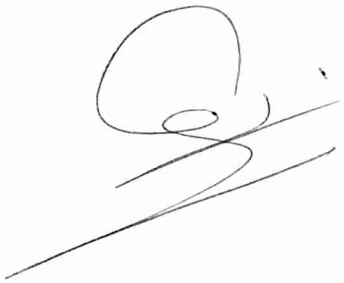
Il est proposé de conserver l'annualité de la délibération dans l'attente de l'élaboration du pacte fiscal et financier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2026 en totalité au bénéfice de la Communauté de Communes du GRAND – FIGEAC.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_125_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (FIGEAC) Fel Jérôme, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 102** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 0**

Délibération n°125_2026

FINANCES – FISCALITE : Proposition d'exonérations fiscales. Rédigé par Direction Finances. Rapporteur : V. LABARTHE

Annexe : Liste des exonérations en vigueur et des exonérations écartées par décision du Conseil Communautaire

Depuis 2017, la Collectivité a statué sur l'application de plusieurs exonérations fiscales. Suite aux dispositions réglementaires prises au niveau national, il est proposé de se prononcer sur une nouvelle exonération.

Maillons essentiels de la chaîne du livre et vecteurs de diversité culturelle, les librairies contribuent à l'accès du plus grand nombre à la création et au patrimoine littéraire français sur l'ensemble du territoire. Les librairies souffrent du développement du commerce en ligne et sont confrontées à d'autres difficultés : un marché du livre très fluctuant, des charges lourdes à supporter et une rentabilité nette moyenne très faible. Afin de conforter l'économie du livre et de soutenir les librairies, les Collectivités ont la possibilité de procéder à des exonérations fiscales.

AR Prefecture
046-200067531-20261006-DELIB_125_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Selon les dispositions des articles 1464 I et 1464 I bis du code général des impôts, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, sur délibération, accorder une exonération totale de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur :

- des établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence »,
- des établissements réalisant, dans un local librement accessible au public, une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires au cours de la période de référence mentionnée à l'article 1467 A et qui ne disposent pas du label de Librairie Indépendante de Référence (LIR) mentionné à l'article 1464 I.

Le label LIR mentionné à l'article 1464 I est délivré par l'autorité administrative dans les conditions précisées par le décret n°2011-993 du 23 août 2011.

Vu l'article 1464 I du code général des impôts,
Vu l'article 1464 I Bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'EXONERER de Cotisation Foncière des Entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence »,**
- **DE DECIDER d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires au cours de la période de référence mentionnée à l'article 1467 A et qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence mentionné à l'article 1464 I.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 7 OCT. 2026
et publié le - 6 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_126_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (FIGEAC) Fel Jérôme, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 95** **Contre : 2** **Abstention : 5** **Non-votant : 0**

Délibération n°126_2026

FINANCES : Réalisation d'un emprunt. Rédigé par Direction Finances. Rapporteur : V. LABARTHE

Par délibération n° 098_2026, le Conseil Communautaire du GRAND-FIGEAC a validé la proposition du Crédit Agricole concernant la souscription d'un emprunt à taux fixe sur 15 ans à 4,02% pouvant être adossé à une option permettant de procéder à des Remboursements Anticipés Temporaires (RAT), ce qui optimise le coût de l'emprunt, en rémunérant les excédents de trésorerie.

La délibération prévoyait une date de mise à disposition des fonds au plus tard le 31 juillet 2026 mais la dégradation des marchés financiers dès le 8 juillet, en lien avec le conflit au Moyen-Orient et la reprise des frappes entre les Etats-Unis et l'Iran, n'a pas permis de consolider l'emprunt dans les conditions définies par la délibération avant la fin du délai indiqué.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_126_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

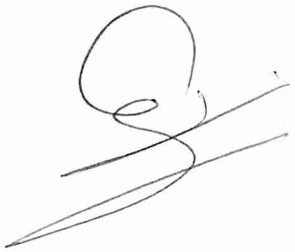
Après en avoir délibéré à 95 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **DE RENOUVELER auprès du Crédit Agricole la demande d'attribution du prêt selon les mêmes conditions que dans la délibération du 7 juillet 2026 mais en prolongeant la date limite de mise à disposition des fonds jusqu'au 31/12/2026.**

Cette décision permettra de consolider l'emprunt dès que les marchés financiers connaîtront une évolution plus favorable.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_127_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent. LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (FIGEAC) Fel Jérôme, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 97** **Contre : 0** **Abstention : 4** **Non-votant : 1**

Délibération n°127_2026

BUDGET 2026 : Modifications des attributions de compensation. Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation. Rédigé par Direction Finances. Rapporteur : V. LABARTHE

Annexes : Tableau récapitulatif AC définitives 2026
Rapport quinquennal AC

Modifications des Attributions de Compensation 2026

Commune de LACAPELLE-MARIVAL :

L'Association Ségala Limargue (ASL) assure la gestion de l'école de musique de LACAPELLE-MARIVAL. L'école de musique est hébergée dans les locaux de la Maison des services et l'ASL verse à ce titre un loyer à la Commune de LACAPELLE-MARIVAL.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_127_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Alors qu'un travail d'harmonisation des financements a été mené sur toutes les écoles de musique du territoire, l'ASL reste la seule association à s'acquitter d'un loyer pour l'occupation des locaux de l'école de musique. Elle demande donc au GRAND - FIGEAC à ce que ce loyer soit pris en charge. Le montant actuel est de 6 250 € / an.

Il est ainsi envisagé d'intégrer cette somme dans l'Attribution de Compensation versée à la Commune de LACAPELLE-MARIVAL par la Communauté de Communes, afin de répondre favorablement à la demande de l'ASL sans impacter les modalités de financement des écoles de musique du territoire et tout en permettant de maintenir les recettes liées au loyer pour la Commune de LACAPELLE-MARIVAL. Cela aurait dû être fait au moment du transfert.

Commune de DURBANS :

La Commune de DURBANS souhaite préparer ses futurs besoins en matière de voirie et d'éclairage public et veut anticiper leur financement en portant le montant de son Attribution de Compensation à 30 000 € à compter de 2026, au lieu de 14 882 € actuellement. La Commune souhaite affecter cette augmentation d'AC de 15 118 € sur son enveloppe voirie, à part égale entre le fonctionnement et l'investissement.

Commune	Impact financier sur enveloppes voirie		Impact financier AC (AC versée par la Commune)
	Fonctionnement	Investissement	
DURBANS	**+ 7559 € TTC**	+ 7559 € TTC + FCTVA = **+ 9 042 € TTC**	**15 118 €**

Avec ces corrections, le montant définitif de l'enveloppe globale de l'Attribution de Compensation 2026 s'élève donc à 792 825 € :

- **AC à verser par la Communauté de Communes : 3 243 383 €**
- **AC à verser par les Communes à la Communauté : 2 450 558 €**

Une décision modificative doit être prise afin d'ajuster le montant du compte 739211-Attributions de Compensation en dépenses de fonctionnement.

<u>Rapport quinquennal AC</u>

Le dernier alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, issu de la Loi des Finances Initiales 2017, prévoit tous les cinq ans, un débat et une délibération autour du rapport « sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

En l'absence de précision dans la loi, la forme et le contenu du rapport sont libres. Il doit faire l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique et être ensuite obligatoirement transmis aux Communes membres de l'EPCI. À ce titre, aucune date butoir n'est fixée par la loi et les conseils municipaux n'ont pas à approuver le rapport qui leur est seulement transmis pour information.

Pour autant, en instaurant cette obligation, le législateur a voulu, à compter de la publication du texte, qu'un bilan régulier de la mise en œuvre des transferts de compétences des Communes à leur EPCI et des conséquences sur les montants d'AC puisse être réalisé et débattu pour la bonne information des élus.

S'agissant de l'échéance fixée aux EPCI concernés pour la production de ce rapport quinquennal, deux cas de figure sont à distinguer :

Pour les EPCI déjà existants au 30 décembre 2016, la périodicité de 5 ans est décomptée à partir de cette date (échéance fixée au 29 décembre 2021).
- Pour un EPCI créé ou ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) après cette date, le délai de 5 ans part à compter de la création ou de prise d'effet de l'option du régime fiscal. Cela se comprend par la nécessité de disposer de suffisamment de recul sur l'évolution des AC.

À compter de fin 2016, tout EPCI se doit de présenter ce rapport au minimum tous les 5 ans. Rien n'empêche néanmoins le Président de l'EPCI de présenter le rapport avant l'échéance des 5 ans s'il le juge utile.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_127_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Le Président de l'EPCI peut s'appuyer sur la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) afin de préparer ce rapport.

Le présent rapport a pour objet de retracer les évolutions intervenues entre 2021 et 2025, de présenter les modalités de calcul et de révision des attributions de compensation et de fournir une vision consolidée des relations financières entre l'EPCI et ses Communes membres. Il participe ainsi à l'information des élus et à la transparence de la gestion intercommunale.
L'existence de ce rapport et la tenue de ce débat prennent tout leur sens en ce début de mandat et devrait permettre de contribuer à la réflexion sur le pacte financier et fiscal.

Il a été proposé au Conseil Communautaire, après présentation du présent rapport annexé en Bureau Communautaire et à la CLECT, de prendre acte du rapport sur l'évolution du montant des Attributions de Compensation de 2021 à 2025 et de transmettre ce rapport aux Communes membres du GRAND - FIGEAC pour information.

Après en avoir délibéré à 97 voix pour et 4 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ADOPTER les Attributions de Compensation 2026 définitives telles que présentées dans le tableau joint en annexe,**
- **DE PRENDRE ACTE du rapport 2021-2025 sur l'évolution du montant des Attributions de Compensation de 2021 à 2025 et DE PROCEDER à la transmission de ce rapport aux Communes membres du GRAND - FIGEAC pour information.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_128_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (FIGEAC) Fel Jérôme, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 90** **Contre : 1** **Abstention : 11** **Non-votant : 0**

Délibération n°128_2026

BUDGET 2026 : Demande de subventions exceptionnelles. Rédigé par Direction Finances. Rapporteur : V. LABARTHE

Rappel : L'enveloppe des subventions et des cotisations aux Associations a été votée en 2026 pour un montant de 1 408 607 €.
Suite aux subventions attribuées lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026, l'enveloppe disponible pour de nouvelles affectations de subventions s'élève à **76 036 €.**

- **Demandes de subventions exceptionnelles (au 31/08/2026)**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_128_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Organismes	Siège	Objet de la demande	Budget manifestation ou action	Subventions sollicitées GF	Commentaires	Propositions de l'Exécutif et du Bureau
ADMR Fédération du Lot	CAHORS	Demande de partenariat pour le déploiement du projet Silver XIII dans le Lot.	Action : dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le Comité de rugby à XIII et l'ADMR du Lot, ce projet vise à promouvoir la pratique du rugby à XIII adaptée aux seniors. Les séances encadrées par des professionnels se déroulent de septembre 2026 à juin 2027.	Non précisé	Demande de compléments effectuée Demande de mise à dispo de salles + mise à dispo véhicules en plus du soutien financier. Projet soutenu par le Département du Lot.	REFUS. Motif : Les subventions sportives relèvent de 3 dispositifs délibérés, cette action ne remplit pas les conditions d'éligibilité
PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne	FIGEAC	Participation financière annuelle au Territoire d'Industrie Aurillac/Figeac/Rodez (TI AFR) pour l'année 2026, via le PETR FQVD, structure porteuse administrativement du TI AFR.	Action : déploiement du programme Territoire d'Industrie de Figeac/Aurillac/Rodez via les missions d'un chef de projet. Le poste a été vacant 4 mois en 2026, ce qui réduit le montant de la participation 2026. La participation 2027 devrait être de 1 500 €.	1 000 €	Rappel : participation aux frais afin de permettre le maintien du poste de chef de projet. Subvention exceptionnelle de 1 200 €/an versée à MECANIC VALLEE en 2021 et 2022, puis 1 500 €/an versés depuis 2023 au PETR.	1 000 €
Centre National de la Propriété Forestière Occitanie	AUZEVILLE - TOLOSANE	Demande de financement pour le maintien du poste d'animateur forestier sur le Ségala pour 2027 et l'ingénierie pour l'instruction et le suivi des dossiers de demande de financement déposés auprès des Collectivités	Action : animation forestière du Ségala lotois : réalisation de diagnostics, document de gestion durable, mise en relation des propriétaires forestiers avec des professionnels partenaires, instruction technique des demandes de subvention, ...	7 000 €	Montant identique demandé à CAUVALDOR recherche d'autres financements en cours. Rappel : versement subventions exceptionnelles 7 000 € en 2018 et 2500 € en 2021 et 2023.	7 000 €
			TOTAL	**8 000 €**		

Après en avoir délibéré à 90 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER l'attribution des subventions exceptionnelles conformément aux propositions émises.**
- **D'AUTORISER le Président à signer les arrêtés attributifs correspondants.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_129_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (FIGEAC) Fel Jérôme, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 97** **Contre : 0** **Abstention : 5** **Non-votant : 0**

Délibération n°129_2026

BUDGET 2026 : Diverses décisions modificatives. Rédigé par Direction Finances. Rapporteur : V. LABARTHE

- **Diverses décisions modificatives**

BUDGET PRINCIPAL (50000) :

DM 3 Ajustement des crédits liés aux ajustements sur les Attributions de Compensation 2026
Comme présenté précédemment, il convient d'ajuster les crédits liés aux AC 2026 conformément aux modifications validées

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_129_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

DM 3	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 014 – Article 739211 Attribution de compensation fonction 01	**6 250 €**	Ajustement des crédits pour correspondre aux modifications sur les AC 2026
	Chap. 65 – Article 65888 fonction 01	**8 868 €**	Pour équilibre
Section de fonctionnement Recettes	Chapitre 73 - Article 73211 Attribution de compensation fonction 01	**15 118 €**	Ajustement des crédits pour correspondre aux modifications sur les AC 2026

DM 4 Ajustement des crédits voirie : modifications enveloppes transférées entre le fonctionnement et l'investissement

DM 4	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 011 Art. 615231 Entretien voirie/VOIRIE/ Fct 845	**-136 581,40 €**	Modifications des dépenses de fonctionnement de l'enveloppe voirie des Communes de : BEDUER (-31 000 €), CAJARC (-90 000 €), CAMBURAT (-15 000 €), ESPEDAILLAC (-7 000 €), ISSENDOLUS (-2 500 €) et SAINT HILAIRE (- 7000 €) SENAILLAC-LATRONQUIERE (+8 359,60 €) Complément AC DURBANS (+7 559 €)
	Chap. 65 – Article 65888 fonction 01	**-15 118 €**	Pour équilibre
	023 - Vir. à la section d'invest	**151 699,40 €**	Virement à la section d'investissement
Section d'investissement Recettes	Art.10222 FCTVA /fct 01	**29 767,60 €**	FCTVA perçu sur les travaux supplémentaires voirie
	021 - Vir. De la section de fonct.	**151 699,40 €**	Virement de la section de fonctionnement
Section d'investissement Dépenses	Art. 21751 Réseaux de voirie /opé 2014/Fct 845	**181 467 €**	Modifications des enveloppes voirie des Communes en investissement suite au transfert ponctuel des crédits du fonctionnement vers l'investissement ou inversement et complément suite modification AC DURBANS

DM 5 Augmentation des crédits de l'opération 2014 pour la prise en charge par le GRAND - FIGEAC des panneaux « Villages étoilés »

DM 5	Affectation comptable	Montant	Objet
Section d'investissement Dépenses	Art. 21752 Installations de voirie /opé 2014/ Eclairage public Fct 512	**5 900 €**	Ajustement des crédits pour l'achat des panneaux « Villages étoilés »
Section d'investissement Recettes	021 - Vir. De la section de fonct.	**5 900 €**	Virement de la section de fonctionnement
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 65 – Article 65888 fonction 01	**-5 900 €**	Pour équilibre
	023 - Vir. à la section d'invest	**5 900 €**	Virement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré à 97 voix pour et 5 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_129_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

-

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_130_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (FIGEAC) Fel Jérôme, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 102** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 0**

Délibération n°130_2026

BUDGET 2026 : Fonds de concours pour les amendes de police et ajustement de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de CARDAILLAC dans le cadre de son projet d'aménagement d'espace public. Rédigé par Direction Finances. Rapporteur : B. NORMAND

Annexe : Avenant n°1 convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Commune de CARDAILLAC

Lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026, la délibération n° 116_2026 a validé la délégation à la Commune de CARDAILLAC de la maîtrise d'ouvrage de travaux communautaires pour l'aménagement de l'entrée sud du bourg et le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondant.

Plusieurs ajustements doivent être apportés à cette convention, sans toutefois que le principe global en soit modifié :

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_130_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

- Les marchés de travaux ayant été signés, le coût prévisionnel peut être corrigé pour présenter le partage définitif des dépenses et des recettes entre la Commune et le GRAND - FIGEAC.
- Le Service de Gestion Comptable (SGC) de FIGEAC a précisé que le montant final de la participation de la Communauté de Communes devait être présenté en TTC et non en HT.
- Le SGC a également rappelé le principe du reversement des amendes de police : les amendes de police ne pouvant être juridiquement attribuées au GRAND – FIGEAC, il n'est pas possible de les inclure dans cette convention. Pour autoriser ce reversement, la seule possibilité est le versement dérogatoire d'un fonds de concours, dont l'attribution doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Commune et de la Communauté de Communes. Il faut donc procéder à la modification de la convention et prendre une délibération d'acceptation de fonds de concours, comme suit.

Par délibération n° 125_2025 du 23 septembre 2025, il avait été rappelé que chaque année, l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque Collectivité au cours de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Départements.

Les Départements du Lot et l'Aveyron versent ces amendes de police exclusivement aux Communes pour des aménagements routiers de sécurité, même lorsque ces travaux relevant de la compétence voirie sont effectués par le GRAND - FIGEAC.
Afin d'équilibrer les plans de financement de ces opérations, il est donc nécessaire de pouvoir reverser les amendes de police perçues par les Communes à la Communauté de Communes, afin que ces subventions viennent abonder le budget voirie de la Communauté de Communes.

Après échanges avec les services de la Préfecture, la seule solution permettant à la Commune de verser l'équivalent du montant de l'amende de police perçu ou une partie seulement à la Communauté consiste au versement d'un fonds de concours, exception au principe de spécialité et d'exclusivité des EPCI, en respectant, bien évidemment, la réglementation relative à ce sujet.

Ainsi, la somme versée devra permettre le financement « de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement », « après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés ».
Le montant des amendes de police pourra donc être versé à la Communauté par ce biais tout en précisant que le « montant total des fonds de concours ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

La Commune de CARDAILLAC a perçu une subvention versée par le Département du Lot au titre des amendes de police pour un montant de 19 579,722 €, pour les travaux à venir de requalification de l'entrée sud du bourg, dont le montant est de 131 155,80 € TTC.

Ces travaux faisant l'objet d'une convention de délégation, leur coût final sera supporté par le GRAND - FIGEAC, il est proposé que cette somme soit reversée à la Communauté de Communes par la Commune de CARDAILLAC, par le biais d'un fonds de concours.

Il est précisé que le Conseil Municipal de CARDAILLAC a délibéré le 7 septembre 2026 pour approuver ce reversement par fonds de concours.

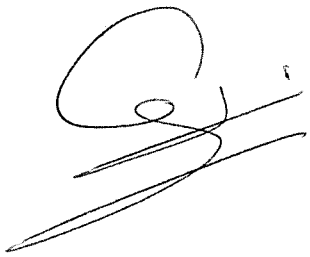
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE VALIDER l'avenant n°1 intégrant les modifications présentées ci-dessus dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux communautaires à la Commune de CARDAILLAC,**
- **D'AUTORISER le Président à signer cet avenant,**
- **D'ACCEPTER le versement du fonds de concours de la Commune de CARDAILLAC pour un montant de 19 579,77 €, comme présenté ci-dessus.**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_130_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_131_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BOUSSAC) Daynac Denis, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - - Procuration à Dalmon Jérôme, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît.

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 89**
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs) **Pour : 102** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 0**

Délibération n°131_2026

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Mise à jour du tableau des effectifs 2026. Rédigé par Direction Ressources Humaines. Rapporteur : V. LABARTHE

Direction des Services Techniques – service voirie : transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1re classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet au 1er novembre 2026.

En prévision du départ en retraite d'un agent au 30 octobre 2026 et afin de faciliter la procédure de recrutement pour pourvoir le poste, il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1er novembre 2026.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_131_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Direction du Développement – service Tourisme : Prolongation d'un Contrat de Projet pour 18 mois.

Par délibération du 16 décembre 2025, le Conseil Communautaire a créé un poste de Chargée de projet et développement touristique et territorial, afin notamment d'assurer la mise en œuvre du schéma touristique, de la base trail et la préparation à la candidature du label Green Destination, dans le cadre d'un contrat de projet de 12 mois.
Ce contrat de projet prend fin au 31 janvier 2027.

La mise en œuvre du schéma de développement touristique ne va pouvoir démarrer qu'à partir de l'automne 2027, avec notamment le lancement de la marque de destination et la candidature au label Green Destination a été repoussée suite au changement total de référentiel par l'autorité concernée.

Il est donc proposé de prolonger ce contrat de projet sur une période de 18 mois, soit jusqu'en juillet 2028, afin de poursuivre le pilotage et la gouvernance du schéma, la préparation du renouvellement du Contrat d'objectif 2027-2030 de l'OT en cohérence avec le schéma et le suivi du label Green Destination.

Pour rappel un financement LEADER a été accepté à hauteur de 66 % des dépenses liées au poste sur une période de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2028.
Le coût de ce poste existait déjà sur le budget 2026 en année pleine et n'entraînera donc pas de variation de la masse salariale sur le budget 2027.

Direction Générale des Services – Maisons France Services : transformation d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 8.30 heures hebdomadaires en un poste d'Adjoint à temps complet à compter du 1er octobre 2026

À la suite du départ en retraite d'un agent au 1er octobre 2026 et au besoin d'ouverture des Maisons France Services, il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 8.30 heures hebdomadaires en un poste d'Adjoint à temps complet à compter du 1er octobre 2026.

Le coût de cette transformation de poste est estimé à + 29 442 € sur une année pleine.

Cette transformation, nécessaire au regard des niveaux d'activité des France Services, essentielles sur les pôles d'équilibre du territoire éloignés des services publics, est rendue possible par l'augmentation des dotations de l'Etat qui ont été augmentée depuis 2024 de 30 000 € par an pour les 2 France Services.

Une fois transformés, les postes vacants seront supprimés après avis favorable d'un prochain Comité Social et Technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

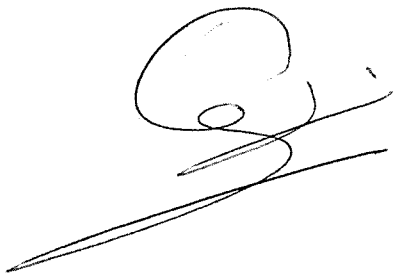
- **DE TRANSFORMER un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1er novembre 2026,**
- **DE PROCEDER A LA PROLONGATION d'un contrat de projet à temps complet pour une durée de 18 mois à compter du 1er février 2027,**
- **DE TRANSFORMER un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 8h30 hebdomadaires en un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1er octobre 2026.**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_131_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

-

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_132_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 88**
Nombre de votants : 102 (88 + 14 pouvoirs) **Pour : 102** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 0**

Délibération n°132_2026

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Adoption du nouveau régime indemnitaire des emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale à la suite de la réforme issue du décret 2026-487 du 16 juin 2026. Rédigé par Direction Ressources Humaines. Rapporteur : V. LABARTHE

La réforme de l'encadrement supérieur territorial est entrée pleinement en vigueur depuis le **1er juillet 2026**. Elle repose sur la refonte des règles applicables aux emplois fonctionnels de Direction des Collectivités Territoriales et la création d'un nouveau régime indemnitaire, propre aux emplois fonctionnels de Direction, harmonisé avec celui des emplois supérieurs de l'État.

Cette réforme transpose dans la fonction publique territoriale les principes adoptés pour la haute fonction publique de l'État en 2023 et en harmonise les structures indiciaires, les règles de carrière, les dispositifs de mobilité et les régimes indemnitaires.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_132_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Les décrets d'application sont entrés en vigueur au 1er juillet 2026, et entraînent une suppression du versement de la nouvelle bonification indiciaire et de la prime de responsabilité qui étaient versés aux agents occupant des postes de Direction sur un emploi fonctionnel.

Le GRAND – FIGEAC est donc concerné par cette réforme pour l'emploi administratif de Directeur Général des Services d'un EPCI de + de 40 000 habitants qui existe au tableau des effectifs, et se trouve donc dans l'obligation de procéder à la création de ce nouveau régime indemnitaire, propre aux emplois de Direction, dont la compétence relève du Conseil Communautaire pour déterminer le montant annuel plafond.

Ce régime indemnitaire repose sur deux parts, l'une tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), l'autre liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA), comme le régime indemnitaire actuellement en vigueur dans la Collectivité pour l'ensemble des agents.

Cependant les montants existants pour la catégorie d'emplois A+ (groupe de Direction Générale de Services), adoptés par délibération n°059/2022 du 19 avril 2022, portant mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les catégories d'emplois A et B à compter du 1er mai 2022, ne correspondent plus aux montants fixés dans l'arrêté du 3 juillet 2026, relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, la réforme supprime dès le 1er juillet 2026, le versement de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et la prime de responsabilité qui étaient auparavant versés aux agents occupant un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un EPCI de plus 40 000 habitants à 80 000 habitants.

Une instruction de la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques permet de maintenir de façon provisoire uniquement le versement de la prime de responsabilité dans l'attente que la Collectivité délibère de façon rapide sur ce nouveau régime indemnitaire.

Considérant la consultation écrite pour avis préalable du Comité Social Territorial en date du 2 septembre 2026, et de l'avis favorable rendu par les membres sur la création de ce nouveau régime indemnitaire, Il est proposé d'adopter les montants plafonds maximums annuels du régime indemnitaire, de l'emploi fonctionnel de Direction dans la limite du plafond global versé aux agents de la Fonction Publique d'Etat.

Montant de l'indemnité de fonctions de sujétion et d'expertise (IFSE) :

Emploi fonctionnel occupé dans la Collectivité	Niveau de l'emploi occupé par référence à l'arrêté du 3 juillet 2026 qui fixe l'équivalence des emplois administratifs supérieurs territoriaux par référence aux emplois de Fonction Publique d'Etat (FPE)	Montant brut annuel maximum applicable à la FPE	Montant brut annuel plancher	Montant brut annuel du plafond proposé
Directeur Général des Services EPCI de 40 000 à 80 000 habitants	Emploi de niveau 3 (DGS des EPCI de 40 000 h à 400 000 h	77 000 €	20 000 €	45 000 €

L'attribution individuelle se fera par arrêté individuel, dont la compétence appartient au Président du GRAND – FIGEAC dans la limite du plafond adopté par le Conseil Communautaire, et en fonction de la délibération 059/2022 du 19 avril 2022, fixant les critères d'attributions de l'IFSE et conformément au règlement d'attribution du RIFSEEP fixé dans la délibération 101/2023 du 27 juin 2023, pour toutes les catégories d'emplois de la Collectivité.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_132_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Montant de l'indemnité de fonctions de sujétion et d'expertise (CIA) :

Emploi fonctionnel occupé dans la Collectivité	Niveau de l'emploi occupé par référence à l'arrêté du 3 juillet 2026 qui fixe l'équivalence des emplois administratifs supérieurs territoriaux par référence aux emplois de Fonction Publique d'Etat (FPE)	Montant annuel maximum applicable à la FPE	Montant brut annuel du plafond du CIA proposé
Directeur Général des Services EPCI de 40 000 à 80 000 habitants	Emploi de niveau 3 (DGS des EPCI de 40 000 h à 400 000 h)	33 000 €	900 €

L'attribution individuelle se fera par arrêté individuel, dont la compétence appartient exclusivement au Président du GRAND – FIGEAC dans la limite du plafond adopté, en fonction des critères fixés dans la délibération 017/2026 du 17 février 2026, et conformément au règlement d'attribution du RIFSEEP fixé dans la délibération 101/2023 du 27 juin 2023, pour toutes les catégories d'emplois de la Collectivité.

Il est mentionné que C. SCHULTZ a quitté la séance durant l'intégralité du point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ADOPTER à compter du 1er octobre 2026, le nouveau régime indemnitaire pour les emplois de fonctionnels administratifs des EPCI de plus de 40 000 habitants, issu de la réforme sur la haute fonction publique territoriale.**
- **DE FIXER le montant brut annuel maximum plafond pour l'IFSE et le CIA aux valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 7 OCT. 2026
et publié le 6 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_133_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 88**
Nombre de votants : 102 (88 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 1**

Délibération n°133_2026

ECONOMIE : Extension Zone d'activités Coupille – Livernon - Fixation du prix de vente des terrains.
Rédigé par Direction du Développement. Rapporteur : V. LABARTHE

L'aménagement de la Zone d'activités économiques de Coupille, à LIVERNON, approuvé par le Conseil en décembre 2024, est achevé.
Il représente une superficie aménagée d'environ **25 200 m2 pour 13 lots commercialisables d'environ 2000 m2.**

Données foncières au terme de l'aménagement :

Superficie opérationnelle globale	**3.75 ha**
- superficie commercialisable	**2.52 ha**
- infrastructures publiques et voiries, mobilité douce, paysage :	1.23 ha

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_133_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Données financières prévisionnelles arrêtées en décembre 2024
Coût d'opération (foncier / travaux / honoraires) : **1 577 841 € HT**
Dont montant travaux 1 227 841 € HT
Plan de financement prévisionnel DETR : 250 000 € (15.84%)
DSIL : 500 000 € (31.69%)

Reste à charge prévisionnel GRAND - FIGEAC : 827 841 € HT

Les données financières actualisées en août 2026 font apparaître une diminution du coût global de l'opération grâce à la conclusion de marchés avantageux pour la Collectivité et une gestion économe du projet mais une absence de financement (notamment de l'Etat) soit le bilan financier suivant :
1 245 650 € HT (-332 191 €HT /– 21%)
Dont montant travaux 775 900 € HT
Financements acquis : 0 €

Répartition montant d'opération : 1 245 650 € HT

Etudes préalables	77 276 € HT
Acquisitions foncières	194 188 € HT
TRAVAUX – VRD/PAYSAGE	775 900 € HT
Signalisation	7 350 € HT
Electrification (poste de transformation) FDEL/TE46	88 300 € HT
Eclairages public	30 000 € HT
Divers (raccordement SAUR, Orange…annonces légales…)	18 136 € HT
MOE	54 500 € HT

FIXATION DU PRIX DE VENTE

Il est proposé de **fixer le prix de vente des terrains aménagés à 12,50 € HT/m²**.

Ce tarif est cohérent avec les prix pratiqués sur les zones d'activités de **l'Aiguille et d'Herbemols à FIGEAC**, ainsi que sur le **parc d'activités Quercypôle à CAMBES**. Il tient compte du niveau d'équipements réalisés et de la situation géographique favorable de la zone.
Cette zone a vocation à accueillir principalement des **entreprises artisanales ou semi-industrielles**, pour lesquelles ce niveau de prix apparaît adapté et cohérent avec les conditions de commercialisation du secteur.

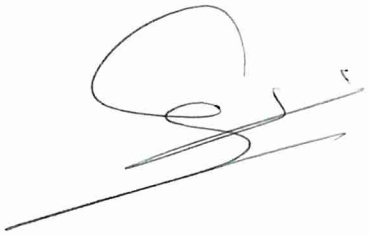
La vente des terrains à terme des terrains générera ainsi **315 000 € HT**, l'**auto-financement final du GRAND - FIGEAC s'élèvera ainsi à 930 650 €** (75% du cout de l'opération)
Exemple : prix d'un lot de 2000 m2 : 25 000 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :
- **D'AUTORISER le Président à fixer le prix de vente des terrains aménagés de la zone Coupille à LIVERNON à hauteur de 12,50 €HT / m² (consultation des Domaines 08/26).**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_133_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_134_BIS-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des

Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 88**
Nombre de votants : 102 (88 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 1**

Délibération n°134_2026

TOURISME : Motion sur le projet de réforme de la Taxe de séjour Rédigé par Direction du Développement. Rapporteur : B. NORMAND
Annexe : Pour mémoire – Délibérations des montants de la taxe de séjour

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances (PLF) 2026, une réforme de la taxe de séjour avait été envisagée afin de réinterroger son mode de collecte, le caractère exclusif de son affectation et son mode de calcul. Il avait notamment été envisagé de confier sa collecte à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), de faire disparaître la modalité forfaitaire et de laisser la possibilité d'affecter son produit à tout usage territorial.

Suite aux difficultés d'approbation du PLF 2026 et au passage par la loi spéciale, les termes de cette réforme ont été suspendus mais une concertation avec les territoires, les élus et les professionnels a été annoncée par le gouvernement afin de l'intégrer au PLF 2027.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_134_BIS-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

Pour rappel, la taxe de séjour constitue une ressource vitale pour le financement des politiques territoriales en faveur du Tourisme et de l'attractivité des territoires. Sa collecte et son produit intéressent tout particulièrement l'Office intercommunal du Tourisme (acteur de terrain pour la collecte et bénéficiaire exclusif de son produit) et l'EPCI (collecteur et autorité fixant le barème de taxation). Toute évolution de son mode de calcul, de sa gouvernance ou de son affectation mérite donc une attention particulière et une contribution aux réflexions.

Des travaux nationaux ont été engagés via l'Association des Maires de France en juin 2026. A ce jour, l'AMF46 ou 12 n'ont pas saisi les Collectivités compétentes.

L'impact des orientations envisagées à ce stade pourrait être conséquent et fait l'objet de l'analyse partagée suivante, avec l'Office du tourisme intercommunal.

Gouvernance : Le transfert de gestion à la DGFIP

- **Constat :** La DGFIP elle-même refuse d'assumer cette charge. Le Ministre a officiellement confirmé que ce transfert sera **repoussé et annulé** ; la DGFiP ne collecterait pas la taxe.
- **Position de l'AMF nationale :** L'idée de transférer la collecte et la gestion de la taxe à la DGFiP fait l'unanimité contre elle.
- **Proposition de position du GRAND - FIGEAC** : la collecte de cette taxe est organisée sur le territoire et lisible de façon très détaillée grâce à cet échelon de collecte ; cela permet notamment d'agir envers les cibles défaillantes en cas de besoin. Au regard des moyens décroissants de la DGFIP, le transfert de cette responsabilité ne pourrait que dégrader son pilotage sans en améliorer la performance. Le GRAND - FIGEAC confirme son opposition à ce transfert

Nature de la taxe : Non à la "variable d'ajustement fiscal" en élargissant la destination du produit de la taxe de séjour

- **Constat :** Aujourd'hui, 90 % des Communes et EPCI Français ont mis en place cette taxe, les 10 % restants n'ayant pas d'activité touristique.
- **La menace :** En élargissant la possibilité d'affecter le produit de la taxe de séjour à d'autres politiques ou investissements locaux, l'État transformerait cette taxe en variable d'ajustement budgétaire pour compenser d'autres pertes fiscales.
- **Position de l'AMF nationale :** Refus catégorique de cette option, la taxe de séjour doit rester **strictement fléchée vers le tourisme**.
- **Proposition de position du GRAND - FIGEAC :** Dans le cadre d'une gestion contrainte du fonctionnement de l'Office du Tourisme, la taxe de séjour est un levier important du financement annuel (356 550 € de TS collecté sur 1 343 589,68 € de budget en 2026, dont 385 438 € de subvention du GRAND - FIGEAC) ; il est indispensable d'en conserver l'affectation réglementaire exclusive et intégrale à l'Office du tourisme.

Mode de calcul : Maintien du libre arbitrage (Réel vs Forfait)

- **Proposition du Conseil d'État :** Imposer un régime unique au réel et supprimer le forfait.
- **Position de l'AMF nationale :** Consensus pour défendre la **liberté d'action et l'arbitrage local**. Les collectivités doivent pouvoir doivent conserver le choix du mode de calcul (réel ou forfait) selon leurs spécificités.
- **Proposition de position du GRAND - FIGEAC** : Affirmation que ce choix doit relever du territoire collecteur

Tarification proportionnelle au prix de la nuitée

- **Le projet de l'État :** Généraliser une taxe proportionnelle au prix de la chambre et plus au nombre de touristes accueillis
- **Le problème majeur (Contrôle impossible) :** Si la taxe est indexée sur le prix de la chambre, les collectivités perdent le lien entre la taxe et le nombre de touristes accueillis. De plus, avec les politiques de *Yield Management* (tarification dynamique des hôtels), le calcul deviendrait opaque et le contrôle des recettes serait impossible.
- **Position de l'AMF nationale :** Avis défavorable
- **Proposition de position du GRAND - FIGEAC** : L'indexation au prix de la chambre et plus au nombre de personnes accueillies aurait pour effet de décorréler les ressources et les besoins, or l'objet de la taxe est de financer le volume d'activité et donc les cibles d'actions (nombre de

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_134_BIS-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

touristes et d'établissements) et repose plus sur le nombre d'hébergements que sur la valeur marchande des chambres proposées.

Globalement, **la position nationale de l'AMF est de défendre la liberté d'action et l'arbitrage local**. Les Collectivités doivent pouvoir conserver le choix du mode de calcul (réel ou forfait) selon leurs spécificités.
Il est donc proposé de défendre l'autonomie fiscale des Collectivités et de refuser que la taxe de séjour soit dénaturée pour financer les grands investissements (transports notamment) alors que le besoin de financement de la politique touristique n'est déjà pas couvert par la taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AFFIRMER l'urgence de ne pas impacter les ressources en faveur du tourisme en engageant une réforme sans concertation et analyse de ses impacts,**
- **DE SAISIR les parlementaires lotois et aveyronnais afin qu'ils se mobilisent dans la perspective d'un débat parlementaire,**
- **DE SAISIR l'AMF46 et Intercommunalités de France auxquelles adhère le GRAND - FIGEAC pour organiser la représentation des EPCI sur ce sujet à l'attention des parlementaires.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 7 OCT. 2026
et publié le 6 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_135_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 88**
Nombre de votants : 102 (88 + 14 pouvoirs) **Pour : 100** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 2**

Délibération n°135_2026

TOURISME / ATTRACTIVITE : Participation à la SPL Agence Départementale d'Attractivité et de Tourisme (ADAT) de l'Aveyron. Rédigé par Direction Générale des Services. Rapporteur : B.NORMAND
Annexe : Statuts

Le 12 mai dernier, le Département de l'Aveyron a présenté un projet d'évolution de l'Agence Départementale d'Attractivité et de Tourisme de l'Aveyron en Société Publique Locale (SPL).

Ce projet a pour ambition de donner une nouvelle dimension à l'ADAT afin de poursuivre et d'accentuer ensemble le développement des politiques d'attractivité de l'Aveyron, particulièrement autour de la valorisation de ses atouts touristiques et économiques, de la recherche de nouveaux habitants pour répondre notamment aux enjeux de démographie, de santé et de recrutement ainsi que de développement des entreprises aveyronnaises.

Il s'agit pour l'Aveyron que cette SPL soit, à l'avenir, une vitrine départementale mettant en valeur son identité, ses richesses, ses paysages, son patrimoine, son économie et son innovation.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_135_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Pour permettre un rayonnement national optimal de la SPL ADAT, le Département a souhaité s'associer au Syndicat Mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 (le « **SMA75** »), et l'ensemble des 19 EPCI du département de l'Aveyron.

Dans ce contexte, il est proposé de s'engager aux côtés du Département, du SMA75 et des EPCI fondateurs, en créant une société publique locale (« **SPL** ») qui serait susceptible de prendre en charge plusieurs missions en matière de promotion du tourisme et d'attractivité du Département.

La SPL aura pour objet, pour le compte exclusif de ses Actionnaires, et dans le périmètre géographique de ceux-ci, les missions suivantes :

- la préparation et la mise en œuvre de la politique en matière d'attractivité et de tourisme du département de l'Aveyron ;
- la construction, l'exploitation, la gestion et l'entretien d'équipements et d'installations touristiques, culturel(le)s et de loisirs ;
- la promotion, la communication et la valorisation d'équipements et d'installations touristiques, culturel(le)s et de loisirs ;
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique et économique local, l'animation de réseaux et la gestion de projets collectifs en faveur du développement touristique et économique du territoire aveyronnais.

La SPL est une société anonyme dont le siège social sera situé Palais Episcopal, rue Frayssinous, 12000 RODEZ.

Elle sera constituée de 21 actionnaires publics, selon la répartition présentée dans les statuts joints à la délibération.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le capital social de la SPL sera détenu en totalité par des Collectivités Territoriales et leurs groupements.

Le conseil d'administration de la société sera composé de 18 membres.
Au regard du capital projeté, le premier conseil d'administration sera composé de 18 administrateurs désignés par :

- le Département pour 10 d'entre eux,
- le SMA 75 pour 3 d'entre eux,
- le collège des EPCI à travers l'assemblée spéciale pour 5 d'entre eux.

Il est sera proposé au Conseil Communautaire d'approuver la création d'une SPL régie par les dispositions des articles L. 1531-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales, dénommée « AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'ATTRACTIVITE ET DU TOURISME DE L'AVEYRON », d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et dont le siège social sera situé Palais Episcopal, rue Frayssinous, 12000 RODEZ, dont l'objet est la préparation et la mise en œuvre de la politique en matière d'attractivité et de tourisme du département de l'Aveyron ; la construction, l'exploitation, la gestion et l'entretien d'équipements et d'installations touristiques, culturel(le)s et de loisirs ; la promotion, la communication et la valorisation d'équipements et d'installations touristiques, culturel(le)s et de loisirs ; la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique et économique local, l'animation de réseaux et la gestion de projets collectifs en faveur du développement touristique et économique du territoire aveyronnais, et dont le capital social, fixé à la somme de 38 000 €, divisé en 380 actions d'une seule catégorie de 100 € de valeur nominale chacune est réparti de la manière suivante :

N°	Nom de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales	Part de capital en %	Nombre d'actions	Montant initial de la souscription
1	Département de l'Aveyron	55 %	209	20 900 €
2	Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75	20 %	76	7 600 €

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_135_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

3	La Communauté d'agglomération Rodez Agglomération	1,3157 %	5	500 €
4	La Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur	1,3157 %	5	500 €
5	La Communauté de communes Comtal Lot et Truyère	1,3157 %	5	500 €
6	La Communauté de communes des Causses à l'Aubrac	1,3157 %	5	500 €
7	La Communauté de communes Monts Rance Rougier	1,3157 %	5	500 €
8	La Communauté de communes du Pays Rignacois	1,3157 %	5	500 €
9	La Communauté de communes du Plateau de Montbazens	1,3157 %	5	500 €
10	La Communauté de communes du Lévézou	1,3157 %	5	500 €
11	La Communauté de communes Larzac et Vallées	1,3157 %	5	500 €
12	La Communauté de communes Pays Ségali Communauté	1,3157 %	5	500 €
13	La Communauté de communes de Millau Grands Causses	1,3157 %	5	500 €
14	La Communauté de communes du Réquistanais	1,3157 %	5	500 €
15	La Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène	1,3157 %	5	500 €
16	La Communauté de communes du Grand Figeac	1,3157 %	5	500 €
17	La Communauté de communes de Conques-Marcillac	1,3157 %	5	500 €
18	La Communauté de communes Decazeville Communauté	1,3157 %	5	500 €
19	La Communauté de communes du Saint Affricain Roquefort Sept Vallons	1,3157 %	5	500 €
20	La Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté	1,3157 %	5	500 €
21	La Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn	1,3157 %	5	500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER les statuts de la SPL « AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'ATTRACTIVITE ET DU TOURISME DE L'AVEYRON » joints à la présente note de synthèse, d'autoriser la libération de la moitié du capital souscrit et au besoin d'inscrire la somme au budget,**
- **D'AUTORISER la libération de la moitié du capital souscrit et au besoin inscrit la somme au budget,**
- **DE DESIGNER les représentants aux assemblées en la personne de Benoit NORMAND,**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_135_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

- **D'AUTORISER ces derniers à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'ATTRACTIVITE ET DU TOURISME DE L'AVEYRON et de signer les actes nécessaires,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_136_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 97** **Contre : 0** **Abstention : 4** **Non votant : 0**

Délibération n°136_2026

CLIMAT/ ENVIRONNEMENT : SPL AREC Occitanie : Création d'une filiale dédiée à l'activité réseaux de chaleur et/ou de froid au bénéfice des actionnaires de la SPL AREC et de leurs propres usagers. Rédigé par Direction du Développement. Rapporteur : V. LABARTHE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-1, L1524-5 et L2121-29 ;
Considérant que le GRAND - FIGEAC est actionnaire de la SPL AREC ;
Considérant que la SPL AREC développe depuis 2025 une activité d'accompagnement des projets de réseaux de chaleur et de froid, suscitant un intérêt croissant des Collectivités actionnaires et se traduisant par plusieurs projets engagés ou en cours d'étude ;
Considérant les perspectives de développement de cette activité et la nécessité d'en structurer le portage opérationnel et financier, notamment dans le cadre de montages en tiers-investissement ;
Considérant l'intérêt de créer une filiale dédiée afin de porter les investissements, sécuriser les risques et accompagner la mise en œuvre des projets pour le compte des actionnaires ;

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB136_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

L'article L. 1524-5 du CGCT, qui trouve à s'appliquer à la SPL AREC Occitanie en vertu des dispositions de l'article L. 1531-1 du même code, prévoit à cet égard que :

« *A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa. Il en est de même pour la constitution d'un groupement d'intérêt économique par une société d'économie mixte locale, par une société qu'elle contrôle ou par un groupement d'intérêt économique dont elle détient une part du capital ou des droits de vote* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE SE PRONONCER favorablement sur la création d'une filiale détenue à 100 % par la SPL AREC Occitanie dédiée à l'activité de développement, au financement et à la mise en œuvre des projets de réseaux de chaleur et de froid et ce, dans le cadre de son objet social ;**
- **D'AUTORISER la ou le Vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et de l'économie circulaire, élu(e) représentant(e) du GRAND - FIGEAC, à voter favorablement à la création de cette filiale dans les instances de la SPL AREC Occitanie.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_137_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 0**

Délibération n°137_2026

AMENAGEMENT : Convention Etablissement Public Foncier Occitanie / Commune de CAJARC / GRAND - FIGEAC. Rédigé par Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat. Rapporteur : M. HUG
Annexe : Projet de convention opérationnelle de CAJARC

Avec 1 134 habitants en 2022, CAJARC constitue aujourd'hui une centralité à l'échelle locale grâce à la présence de commerces, services, équipements et activités touristiques. Le territoire communal se caractérise par une forte qualité paysagère et patrimoniale, avec un centre ancien médiéval dense, un tissu bâti traditionnel et une relation forte à la rivière et aux coteaux environnants. La Commune bénéficie également d'une attractivité touristique importante liée à son patrimoine, à son cadre naturel et à son positionnement sur les itinéraires touristiques et de randonnée du Lot (chemin de Saint-Jacques).

Le développement communal s'inscrit dans les orientations du SCoT du Pays de FIGEAC et dans la démarche de PLUi du GRAND - FIGEAC. Ces documents visent notamment à limiter l'étalement urbain, renforcer les centralités existantes, préserver les espaces agricoles et naturels et encadrer les extensions urbaines.

AR Prefecture
046-200067261-20261006-DELTR_137_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Une première convention avec l'EPF arrive à son terme. Elle consistait à requalifier un îlot très dégradé dans le cœur historique qui présentait une dureté foncière depuis de nombreuses années. Le foncier a été maîtrisé en totalité et cédé à la Commune début 2026.

Un nouveau secteur a été identifié autour de la parcelle AH n°518, comprenant un bâti existant en bon état, une dépendance et deux parcelles constituant une partie de l'OAP « LAPEYRADE ». Cet ensemble s'inscrit en articulation avec plusieurs autres parcelles situées au sein de cette même OAP (parcelles AH n°152, 157, 156, 160, 163, 155, 158, 159, 161 et 164).

Le projet consiste en une acquisition foncière répondant à un double enjeu. Après division parcellaire, permettre la mise en location d'un bien immobilier (composé d'un salon séjour cuisine avec 3 chambres) qui servira de résidence principale à une famille d'une part et l'implantation d'une Maison de Santé pluridisciplinaire construite en lieu et place du garage existant d'autre part. La surface envisagée du bâti lié à la Maison de Santé est de l'ordre de 500 m² ;

Le manque de logements sur la Commune ainsi que les attentes de bâtiments dédiés sur le volet de la santé (MSP) rendent l'opération structurante pour assurer l'avenir de la Commune.

Il est donc proposé une convention pré-opérationnelle, pour une durée de 5 ans, sur le périmètre du cœur de ville avec une priorisation de l'intervention de l'EPF sur le secteur LAPEYRADE. L'action foncière conduite par l'EPF, vise donc, au regard des éléments connus à ce stade, à la production d'un potentiel de l'ordre de 10 logements.

Pour mener à bien cette démarche, les parties ont convenu, dans un premier temps, de la mise en place d'une convention dite pré-opérationnelle afin :

- De réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;
- D'analyser et, le cas échéant, répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;
- De mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 600 000 €.

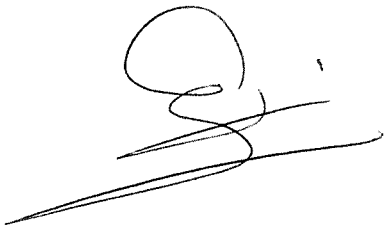
Cette convention opérationnelle, qui détaille les engagements et les modalités d'intervention des différentes parties, devra être signée par le GRAND - FIGEAC. La mobilisation de la Collectivité ne pourra se faire qu'au regard de ses compétences et de ses dispositifs d'intervention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER le projet de convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la Commune de CAJARC et la Communauté de Communes du GRAND - FIGEAC ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention et les documents y afférents ;**
- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le
- 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_138_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 0**

Délibération n°138_2026

PATRIMOINE : Renouvellement du Label Pays d'Art et d'Histoire. Processus et calendrier prévisionnels, désignation d'un Comité de pilotage. Rédigé par Direction Affaires Culturelles. Rapporteur : A. HEBERT

Le label Pays d'Art et d'Histoire a été attribué par l'Etat au GRAND - FIGEAC et à la Ville de FIGEAC par convention conclue le 1er septembre 2018 pour une durée de 10 ans. Ce label est animé par un service commun du patrimoine Ville de FIGEAC – GRAND - FIGEAC.

Considérant l'importance du label Pays d'Art et d'Histoire dans la stratégie de valorisation et d'animation du patrimoine du territoire, **il est proposé de solliciter son renouvellement, conformément au cadre proposé par la circulaire du ministère de la Culture (référence MC/SG/MPDOC/2026-010).**
En plus des orientations patrimoniales, les axes de réflexion transversaux - urbanisme, habitat, éducation, économie, développement durable, tourisme - les démarches de concertation, la visibilité du projet de renouvellement auprès de la population, font partie des attendus du ministère de la Culture.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_138_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Le processus et le calendrier proposés pour élaborer la candidature au renouvellement du label, en vue d'une présentation en commission régionale du patrimoine et de l'architecture en 2028, sont les suivants :

- **Septembre – Décembre 2026** : phase d'élaboration du bilan de la convention Pays d'Art et d'Histoire 2018-2026.
- **Janvier – Juin 2027** : phase de concertation visant à mettre en débat le bilan, définir et préciser les enjeux et axes de travail du projet de renouvellement.
 Organisation de la concertation prenant en compte les problématiques transversales : urbanisme et habitat, éducation, économie, développement durable, tourisme.
 Participants à cette phase de concertation : élus et techniciens des Collectivités, de l'Etat et des institutions patrimoniales, acteurs locaux du patrimoine, secteurs territoriaux du GRAND - FIGEAC.
- **Septembre - Décembre 2027** : rédaction et adoption du projet de renouvellement du label Pays d'art et d'histoire 2028-2038.

Afin d'assurer le suivi du renouvellement du projet de Pays d'Art et d'Histoire, il est proposé de désigner un Comité de Pilotage placé sous la coprésidence du Président du GRAND - FIGEAC et du Maire de FIGEAC composé comme suit :

- Représentants du GRAND - FIGEAC :
 - Les Vice-Présidents en charge de la Culture et du patrimoine, du tourisme, de la planification et de l'urbanisme ;
 - La Directrice Générale des Services ; le Directeur des Affaires Culturelles ; la Directrice de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; la Directrice du pôle Développement ; le responsable du Service commun du patrimoine ;
 - Représentants des secteurs : 1 représentant par secteur. Les VP de secteur seront chargés de proposer des représentants.

- Représentants de la Ville de FIGEAC :
 - Les adjoints délégués au patrimoine culturel et à l'animation du patrimoine ; à l'urbanisme,
 - Le Directeur Général des Services ; le responsable du Service commun du patrimoine.

- Représentants de l'Etat :
 - La Directrice Régionale des Affaires Culturelles ou ses représentants,
 - La Préfète du Lot ou son représentant,
 - Le DSDEN ou son représentant,
 - L'architecte des Bâtiments de France ou son représentant.

- Représentants des Collectivités Territoriales :
 - Le Président du Département du Lot ou son représentant,
 - Le Président du Département de l'Aveyron ou son représentant,
 - La Présidente de la Région Occitanie ou son représentant.

- Représentants des partenaires associés :
 - Le Président et la Directrice de l'Office de Tourisme du GRAND - FIGEAC ou leur représentant,
 - La Présidente et le Directeur du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ou leur représentant,
 - L'administrateur du château d'Assier - Centre des Monuments Nationaux ou son représentant,
 - Le Président et le Directeur du CAUE du Lot et de l'Aveyron ou leurs représentants.

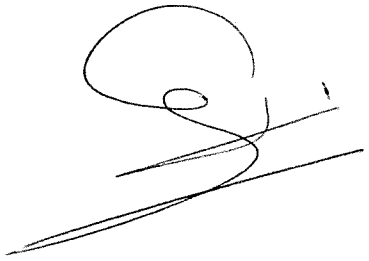
AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_138_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE CANDIDATER au renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire ;**
- **D'AUTORISER le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette candidature ;**
- **DE DÉSIGNER le Comité de pilotage en charge du suivi de ce projet tel que présenté ci-dessus.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_139_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 99** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non-votant : 2**

Délibération n°139_2026

CULTURE : Programmes d'action 2027 – Demandes de subventions : Spectacle vivant, lecture publique, patrimoine, éducation artistique et culturelle. Rédigé par Direction Affaires Culturelles. Rapporteur : A. HEBERT

Patrimoine - Programme d'action 2027 du Pays d'Art et d'Histoire (PAH).

Conformément à la convention Pays d'Art et d'Histoire conclue avec l'Etat (DRAC Occitanie), le GRAND - FIGEAC mettra en œuvre en 2027 un programme de découverte et de valorisation du patrimoine.

Ce programme d'action sera mis en œuvre en partenariat avec des acteurs du patrimoine et notamment le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, le Centre des Monuments Nationaux, le réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire du Lot/d'Occitanie, l'association Sites et Cités Remarquables de France.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELTIB_139_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Il est rappelé que la convention de labellisation Pays d'Art et d'Histoire a été conclue par le GRAND - FIGEAC et la Ville de FIGEAC qui font vivre le programme Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre d'un service commun.
À ce stade, et dans l'attente de délibération du budget 2027, le prévisionnel présenté prend pour référence le budget délibéré en 2026.

Budget et plan de financement 2027			
Charges TTC		**Produits**	
Programmes d'animation et visites	19 400 €	DRAC	15 000 €
Publications	5 000 €		
Fonctionnement	6 573 €		
Site de Gabaudet	9 000 €		
Animation, ingénierie	79 283 €	Autofinancement GRAND - FIGEAC	104 256 €
Total GRAND - FIGEAC	**119 256 €**		**119 256 €**
Valorisation budget VPAH Ville de Figeac (Pour information)	222 900 €		222 900 €
Total Reconstitué VPAH (Pour information)	342 156 €		342 156 €

Spectacle vivant et action culturelle - Programme d'action 2027 de l'Astrolabe et organisation du Festival de théâtre de FIGEAC.

Dans le cadre de ses compétences, le GRAND - FIGEAC assure la mise en œuvre d'un programme d'actions dans le domaine du spectacle vivant.
Ce programme d'action se traduit par :
- L'organisation de la saison de spectacles annuelle de l'Astrolabe GRAND - FIGEAC ;
- L'organisation du Festival de théâtre de FIGEAC ;
- L'accueil d'équipes artistiques en "résidence de territoire" et pour conduire des programmes d'action culturelle impliquant les habitants, les scolaires, les publics spécifiques, en relation avec les établissements culturels, éducatifs et médico-sociaux du territoire ;
- L'animation d'un programme d'actions éducatives pour la jeunesse et les scolaires ;
- Le soutien aux équipes artistiques et/ou l'accueil en résidence dans les équipements communautaires ;
- La gestion d'un parc de matériel de spectacle et des salles de spectacle communautaires.

À ce stade, et dans l'attente de délibération du budget 2027, le prévisionnel présenté prend pour référence le budget délibéré en 2026.

Budget et plan de financement 2027			
Charges HT		**Produits**	
Saison de spectacles et résidences de création - Astrolabe	595 586 €	Recettes (billetterie et prestations)	198 350 €
Festival de théâtre de Figeac	319 963 €	Région Occitanie	98 000 €
Résidences de territoire	31 000 €	DRAC – État (aide à la Résidence de territoire)	15 000 €
Action artistique et culturelle	22 779 €	DRAC – État (aide au festival de théâtre)	15 000 €
Régie technique, salles de spectacle et parc de matériel scénique	120 369 €	Département du Lot	15 000 €
		Département de l'Aveyron	2 000 €
		MSA – Grandir en milieu rural	3 412 €
		Autres partenariats (ONDA, Université, CIAS, CNV, CTL, SOFIA…)	23 188 €
		Mécénat	16 000 €
		GRAND - FIGEAC	703 747 €
Total	**1 089 697 €**		**1 089 697 €**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_139_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Lecture publique – Programme 2027 du Contrat territoire-lecture

Le GRAND - FIGEAC a conclu un Contrat territoire-lecture avec la DRAC Occitanie pour la période 2025-2027, pour développer les actions du réseau de lecture intercommunal.
Conformément aux orientations de ce Contrat territoire-lecture, il est proposé le programme, budget et plan de financement prévisionnels suivants pour l'année 2027.

Charges TTC		**Produits TTC**	
Programmation culturelle, coordination de la filière livre et communication	36 000 €	DRAC	15 000 €
Développement du réseau des médiathèques	33 000 €	Autofinancement GRAND - FIGEAC	75 000 €
Collections et ressources numériques	26 000 €	Autres partenariats	5 000 €
Total	95 000 €		95 000 €

Lecture publique – Édition 2027 de Vivre livre ! festival du livre et de ses métiers.

Le GRAND - FIGEAC assure la coordination de Vivre livre ! festival du livre et de ses métiers, organisé en partenariat avec les acteurs du livre du territoire et soutenu par la DRAC Occitanie via le Contrat territoire-lecture.

La manifestation a pour objectifs :

- De faire découvrir le livre sous toutes ses facettes, de la création à l'interprétation, en proposant des rencontres, des ateliers, des lectures, des visites et des expositions avec des professionnels du livre.
- De mettre en lumière l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre et de renouveler par ses propositions atypiques le traditionnel salon du livre.

Afin d'organiser la manifestation Vivre Livre dont le montant de dépenses prévisionnelles est estimé à 15 000 €, il est proposé de solliciter une aide de 2 000 € de la SoFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit, organisme de gestion collective dans le domaine exclusif du livre, agréé par le ministère de la Culture) et de 2 000 € de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif d'Aide aux Structures proposant des Manifestations ou Programmations Littéraires / Résidences d'Auteurs.

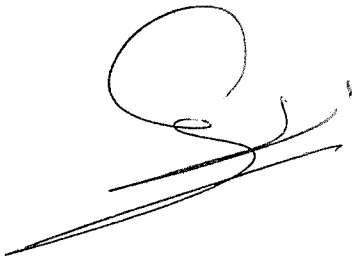
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions suivantes pour la mise en œuvre des programmations artistiques et culturelles 2027 :**
 - **15 000 € auprès de la DRAC Occitanie pour le programme Pays d'Art et d'Histoire ;**
 - **15 000 € auprès de la DRAC Occitanie pour l'organisation de la Résidence de territoire ;**
 - **15 000 € auprès de la DRAC Occitanie pour l'organisation du Festival de théâtre ;**
 - **15 000 € auprès de la DRAC Occitanie pour le programme du Contrat Territoire Lecture ;**
 - **98 000 € auprès de la Région Occitanie pour le programme Spectacle vivant, festival de théâtre et action culturelle ;**
 - **15 000 € auprès du Département du Lot pour le programme Spectacle vivant et action culturelle ;**
 - **3 412 € auprès de la Mutualité Sociale et Agricole pour le programme Grandir en milieu rural ;**
 - **2 000 € auprès du Département de l'Aveyron pour le programme Spectacle vivant et action culturelle ;**
 - **2 000 € auprès de la SoFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit), pour l'organisation du Festival Vivre Livre ;**
 - **2 000 € auprès de la Région Occitanie, pour l'organisation du Festival Vivre Livre !.**

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_139_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_140_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 0**

Délibération n°140_2026

JEUNESSE : Avant-Projet définitif de la micro-crèche de LEYME et plan de financement.

Rédigé par : Direction Enfance Jeunesse Santé. Rapporteur : P. BAHU

Par délibération n°151/2023 du 8 novembre 2023, un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de micro-crèches sur le territoire du GRAND - FIGEAC a été attribué avec une tranche ferme pour les constructions sur les Communes de CAJARC et LIVERNON et en tranche optionnelle pour BAGNAC-SUR-CELE. Depuis, la tranche optionnelle a été affermie. Les besoins identifiés sur le territoire, issus de l'analyse et du partage des diagnostics avec la CAF, la PMI et les services de l'Etat, confirment le besoin de construction d'une micro-crèche sur le territoire de LEYME.

Ainsi, un avenant a été conclu avec le groupe CANDARCHITECTES et SETI afin d'intégrer cette nouvelle construction au marché de maîtrise d'œuvre.

Les plans de la micro-crèche de LEYME seront identiques à ceux de CAJARC et de LIVERNON et elle sera située à proximité immédiate de l'école.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB-140_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

A la différence de CAJARC et de LIVERNON, elle n'est pas soumise aux prescriptions de l'ABF et un toit plat est proposé.

Le coût total de l'opération et plan de financement prévisionnels sont détaillés ci-après :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	812 676 €	Conseil Départemental du Lot	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	51 397 €	Région Occitanie	45 000 €
Etudes et Ingénierie	9 738 €	MSA Lot	60 000 €
Raccordements	5 457 €	DETR 2026	190 000 €
Equipement cuisine	21 000 €	CAF Lot	276 000 €
Mobilier et jeux	35 000 €	Autofinancement GRAND-FIGEAC	**285 268** €
Informatique et logiciel	6 000 €		
Aléas - imprévus	15 000 €		
Total	**956 268 €**		**956 268 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE VALIDER le coût total d'opération prévisionnel de la micro-crèche de LEYME à 956 268 € HT,**
- **D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter les financements auprès des structures,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre du projet.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_141_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 0**

Délibération n°141_2026

JEUNESSE : Harmonisation des règlements de fonctionnement des crèches du GRAND – FIGEAC. Rédigé par : Direction Enfance Jeunesse Santé. Rapporteur : P. BAHU
Annexe : Règlement de fonctionnement harmonisé

Avec l'ouverture de la micro-crèche de CAJARC en 2025, celle prévue de LIVERNON en 2027, il est proposé de consolider les règlements de fonctionnement existants dans chacun des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) géré en régie directe par la Communauté de Communes et d'établir un seul et même document qui aura vocation également à s'appliquer aux futurs EAJE du territoire dont la gestion sera assurée par le GRAND - FIGEAC.
Certaines particularités liées aux équipements, à la composition des équipes, aux prescriptions des CAF ou PMI du Lot et de l'Aveyron sont mentionnées dans le document.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_141_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Sont intégrées deux dispositions nouvelles :

- La possibilité de déployer des réservations de places à vocation d'insertion sociale et professionnelle à la Halte-garderie de l'établissement « Les Petits Loups » de FIGEAC et le tarif correspondant appliqué aux familles,
- Le pointage réalisé par les parents lorsque l'établissement dispose de solution technique adaptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ADOPTER le règlement de fonctionnement unique des EAJE gérés en régie par le GRAND – FIGEAC.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_142_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Séméte Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 0**

Délibération n°142_2026

VOIRIE : Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Rédigé par Direction des Services Techniques. Rapporteur : P. FORTE

Annexe : Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement du GRAND - FIGEAC

Afin de répondre aux échéances et obligations de la Directive Européenne n°2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, il est imposé à tous les Etats Membres de l'Union Européenne un cadre commun pour la lutte contre les nuisances sonores dans les infrastructures de transport terrestres.
Cette directive s'applique sur les voiries où le trafic journalier est supérieur à 8 200 véhicules.

Par délibération du 18 décembre 2018 le GRAND - FIGEAC a approuvé son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Il appartient au GRAND - FIGEAC de l'actualiser.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_142_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Le précèdent diagnostic acoustique établi par le bureau d'étude ORFEA ACOUSTIQUE avait été réalisé en 2018.

Il avait permis d'identifier sept tronçons sur la Commune de FIGEAC répondant au critère de trafic (Bd Colonel Teulié, le Foirail, Av Marcenac, Av De Gaulle, Av Fernand Pezet, BD Juskiewenski).

La mise à jour de ce diagnostic intègre le travail mené pour réduire le plus possible les nuisances dues au bruit routier. Des actions ont été proposées et certaines réalisées.

L'actualisation de ce plan met en évidence les travaux réalisés comme la mise en place de limitations de vitesse (zone 20 et zone 30), la réalisation d'équipement de sécurité comme la mise en place de ralentisseur, le renouvellement de revêtement routier, l'aménagement de pistes cyclables...

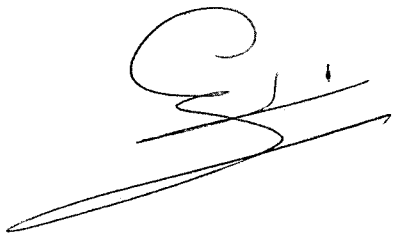
Conformément à la Directive Européenne 2002/49/CE et aux articles L572-8 et R572-9 du code de l'Environnement, le projet de révision du PPBE est soumis à la consultation du public pour une durée de deux mois.
Les personnes qui le désirent pourront consigner sur un registre d'enquête ouvert à cet effet ou sur le site internet du GRAND - FIGEAC leurs observations. A l'issue de la période de consultation les éléments pertinents seront intégrés au document final.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du GRAND - FIGEAC sur les voiries d'intérêt communautaires concernées,**
- **DE PROCEDER à la publication en ligne sur le site du GRAND - FIGEAC et à l'ouverture d'un registre papier à l'accueil du GRAND - FIGEAC.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 7 OCT. 2026
et publié le - 6 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_143_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 101** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Non votant : 0**

Délibération n°143_2026

VOIRIE : Mobilisation de l'enveloppe solidarité pour la Commune de SAINT-CIRGUES Rédigé par Direction Services Techniques. Rapporteur : P. FORTE

Depuis sa mise en place en 2015, l'enveloppe solidarité a été utilisée à **57 reprises** et pour un montant cumulé de **609 757.27 € TTC**.

Concernant l'exercice budgétaire 2026, le disponible pour la programmation est de 61 041 € TTC sur les 120 000 € de l'enveloppe initiale.

La Commune de SAINT-CIRGUES sollicite l'enveloppe solidarité, elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la délibération n°127_2015 en date du 16 octobre 2015 prise par le Conseil Communautaire à savoir :

- la voie est communautaire,
- le montant des travaux est supérieur au seuil de déclenchement (5 000 € TTC pour une Commune de moins de 1 000 habitants),
- les dégâts sont dus à un phénomène météorologique exceptionnel.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_143_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Les Communes ayant transféré 100 % de leur voirie communale peuvent prétendre à une prise en charge de 50 %, les Communes qui ont transférées de 80 % à 99 % de leur voirie pourront bénéficier de 40 %, et celles qui ont transférées moins de 80 % ne pourront bénéficier que de 30 % d'aide.
Ces montants sont plafonnés à 20 000 € TTC.

La Commune de SAINT-CIRGUES a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par courrier le 2 juin 2026.
Les voies communautaires VC1 (de LINAC à LAURESSES) et VC108 (Cacaviole) ont subi deux effondrements du talus de remblai et des coulées de boues importantes à cause des pluies importantes du 9 et du 21 février. Les voies sont mises en demie chaussée afin de sécuriser les utilisateurs en attendant la réalisation des travaux de confortement.
Le montant total des travaux est estimé à **18 261.90 € TTC.**
Le taux de transfert est de 100 %.

COMMUNE	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT PRIS EN CHARGE
SAINT - CIRGUES	18 261.90 € TTC	50 % = **9 130.95 € TTC**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER la prise en charge par l'enveloppe de solidarité budgétisée par le GRAND – FIGEAC pour l'année 2026 du montant précisé dans le tableau récapitulatif ci-dessus.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_144_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Lepretre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs) **Pour : 96 Contre : 0** **Abstention : 5** **Non votant : 0**

Délibération n°144_2026

SPANC : Communication du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Rédigé par : Direction Services Techniques. Rapporteur : JL NAYRAC
Annexe : RPQS V2025

- **Contexte**

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services d'eau et d'assainissement sont tenus d'établir un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), selon les prescriptions du décret n° 2007-675 et son arrêté d'application du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau et d'assainissement définissant les indicateurs de performances spécifiques au SPANC.
Le Maire de chaque Commune qui a transféré sa compétence assainissement non collectif doit également présenter ce rapport annuel à son Conseil Municipal, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

AR Prefecture
046-200067361-20261006-DELIB_144_2026-DE
Reçu le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026

- **Synthèse**

En 2025, 92 Communes adhéraient au service, ce qui représentait 13 124 installations d'assainissement non collectif gérées en régie sur le GRAND – FIGEAC.

Le SPANC du GRAND – FIGEAC a effectué un total de **886** contrôles en 2025 :

- **225** contrôles de projets
- **207** contrôles de travaux
- **454** contrôles de diagnostic dont :
 - 300 contrôles de diagnostics dans le cadre des ventes
 - 152 contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes
 - 2 contrôles à la demande du Maire

Les recettes 2025 de ces contrôles sont les suivantes :

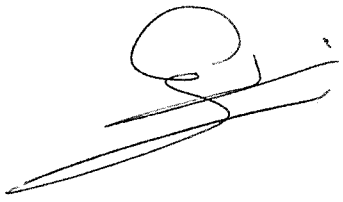
BUDGET ANNEXE SPANC	**2025**
Total recettes fonctionnement	166 019,18 €
Total dépenses fonctionnement	157 996,09 €
Excédent de clôture fonctionnement (E)	**8 023,09 €**
Total recettes investissement	54 395,20 €
Total dépenses investissement	44 065,83 €
Excédent de clôture investissement (D)	**10 329,37 €**
Excédent de clôture (inclus résultat antérieur) (E-D)	**18 352,46 €**
1/ Résultat de clôture 2025 :	**18 352,46 €**
dont excédent de fonctionnement (E)	8 023,09 €
dont excédent d'investissement (D)	10 329,37 €

Après en avoir délibéré à 96 voix pour et 5 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2025 tel que présenté.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 6 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le - 6 OCT. 2026
et publié le -7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR Prefecture
046-200067361-20261007-145_2026-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

Département du Lot

GRAND FIGEAC terre d'avenir

Extrait du registre des
Délibérations du Conseil du GRAND-FIGEAC

Réunion du mercredi 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à 18h, se sont réunis à CAJARC, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (ASSIER) Hug Maxime, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (BÉDUER) Normand Benoît, (BESSONIES) Issertes Corentin, (BRENGUES) Breil Jean-Pierre, (CADRIEU) Hurard Christine, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (CAJARC) Forte Patrick, (CALVIGNAC) Burg Didier, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (CAMBURAT) Poussardin Christian, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (CUZAC) Mourgues Evelyne, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FAYCELLES) Rodrigues André, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (FIGEAC) Magne Marjorie, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Labarthe Vincent, (FIGEAC) Laporterie Anne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (FIGEAC) Lehours Patrick, (FONS) Laumond Patrick, (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (GORSES) Amadieu Eric, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (GRÈZES) Marinho Céline, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LARNAGOL) Couybes Nicole, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LAURESSES) Juliac Martial, (LE BOURG) Moulènes Serge, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (LEYME) Tillet Marc, (LIVERNON) Belin Jérôme, (LUNAN) Canet Marie-Joëlle, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (MOLIÈRES) Laborie Géraldine, (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (PLANIOLES) Lacout Guy, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SAINT-FÉLIX) Constant Denis, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (SAINT-SULPICE) Landes Claudine, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (SONAC) Bessede Claudine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (VIAZAC) Philippe Nathalie

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (BRENGUES) Breil Jean-Pierre suppléant de Garcia-Wetzel Nathalie, (LARNAGOL) Couybes Nicole, suppléante de Ortalo-Magne André.

Pouvoirs : (ASPRIERES) Allaux Benjamin - Procuration à Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis - Procuration à Marinho Céline, (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Bourhis Yann, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique - Procuration à Guayroso Lucille, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane - Procuration à Bahu Pascal, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène - Procuration à Rocca Cécile, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Magne Marjorie, (FIGEAC) Jean Laurence - Procuration à Arjeau Mathieu, (FIGEAC) Lafragette Arnaud - Procuration à Delestre Christine, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Landrein Philippe, (FIGEAC) Galès Fabienne - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Gastaudo Irène - Procuration à Brouqui Philippe, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine - Procuration à Lewicki Pascal, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe - Procuration à Normand Benoît

Excusés ou absents : (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (CAMBES) Negron Marylène, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (CORN) Legresy Dominique, (DURBANS) Lalo Théodore, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (LINAC) Gouzou Serge, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Auriac Patrick, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (THÉMINES) Brunet Jacques

Secrétaire de séance : Didier BURG

Nombre de conseillers en exercice : 124 **Nombre de conseillers présents : 87**
Nombre de votants : 101 (87 + 14 pouvoirs)

Délibération n°145_2026

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL :

- Marchés publics

Type de marché	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant € H.T.	Cadre de la signature
Marché Non-alloti	**Renforcer la durabilité des systèmes herbagers en agriculture biologique**	Bio 46	432 AVENUE JEAN JAURES, 46000 CAHORS	39 986 €	Délégation du Conseil au Président

AR Prefecture
046-200067361-20261007-145_2026-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

LOT 1	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	CRT Vermande	768 RTE DE GALIOT DE GENOUILLAC, 46320 ASSIER	22 455 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 2	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	Artquercus	LD LE VERDIER, 46160 CAJARC	64 690 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 3	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	C2M	LABORIE, 15600 MAURS	11 393.52 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 4	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	VM Menuiseries	LD LE VERN, 46100 CAPDENAC	7 017.02 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 5	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	SOP	515 RTE DU ROC DE BARROUL, 46090 FLAUJAC-POUJOLS	18 742.19 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 6	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	Alliance 360	PECH D ALON, 46100 FIGEAC	9 800 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 7	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	Tevenart	LD LES GALARIOS, 46090 TRESPOUX-RASSIELS	8 313 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 8	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	Jofre entreprise	RTE DE ST LAURENT LOLMIE, 82110 LAUZERTE	6 339.60 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 9	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	Eiffage QRG	PARC D'ACTIVITE QUERCYPOLE, 46100 CAMBES	19 550 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 10	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	Eiffage – Clevia sud-ouest	ZA DE VOLF, 12300 FIRMI	20 673.56 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 11	**Rénovation du centre technique de CAJARC**	Benezech	RANTEIL, 81000 ALBI	20 950 €	Délégation du Conseil au Président
Marché non-alloti	**Modification 1 du SCoT du Pays de Figeac**	Geostudio	45 AV ROBERT HOOKE, 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	25 000 €	Délégation du Conseil au Président
Marché non-alloti	**Marché de Régie Publicitaire**	Ouest-expansion	10 RUE D'OUESSANT, 35760 SAINT-GREGOIRE	48% du CA	Délégation du Conseil au Président

AR Prefecture
046-200067361-20261007-145_2026-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

LOT 1	**Zone d'activité de Saint Julien d'Empare VRD et aménagement de la parcelle 559**	SOC DE TRAVAUX MECANIQUES	PEZET, 12200 LE BAS SEGALA	89 756.50 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 1	**Fourniture de matériels, périphériques, d'accessoires informatiques**	Makesoft	CHE DE BARATEAU, 33450 SAINT-LOUBES	38 973 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 2	**Fourniture de matériels, périphériques, d'accessoires informatiques**	Printerre	1 IMP DES FORTS, 28500 CHERISY	5 041.60 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 1	**Aménagements des Espaces Publics et travaux sur le réseau d'eau potable**	SOCIETE DE TRAVAUX AGRICOLE ET PUBLICS	LE MONTET, 46210 MONTET-ET-BOUXAL	357 601.90 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 2	**Aménagements des Espaces Publics et travaux sur le réseau d'eau potable**	Marions espaces verts	LE BOURG, 46200 MAYRAC	5 728.50 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 1	**Construction micro-crèche Livernon**	MTP 46	LD LA GARRIGUE, 46100 SAINT-FELIX	127 233.30 €	Délégation du Conseil au Président
LOT 2	**Construction micro-crèche Livernon**	PYXIS	LD LES COMBETTES, ZA LANEL CHEMIN D, 81990 CAMBON	657 357.56 €	Délégation du Conseil au Président

- **AAP / AMI**
 - **Réponse à l'AAP Mieux manger pour tous**

ALIMENTATION : Réponse à l'appel à projet de la DREETS Occitanie « Mieux Manger Pour Tous" 2026 – Projet proposé et maquette financière.

Dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT), la DREETS Occitanie a lancé un appel à projet visant à soutenir les actions d'amélioration de l'accès des personnes en situation de précarité à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable, et de transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire au niveau local.
En 2026, il est attendu des projets reposant sur le développement d'une alimentation saine et durable contribuant à l'évolution des pratiques alimentaires et une juste rémunération des producteurs démontrant une coopération active entre les acteurs du territoire.

Les solidarités alimentaires figurent dans l'axe 5 du PAT "Restaurer la culture du manger bien, du manger sain" à travers les actions n°22 "Réalisation d'un diagnostic local de précarité alimentaire" et action n°23 "Impulser les initiatives de solidarités alimentaires et culture de liens sociaux". La lutte contre la précarité alimentaire est également une action transversale de la Convention Territoriale Globale.

AR Prefecture
046-200067361-20261007-145-2026-DE
Reçu le 07/10/2026

Le projet déposé pour cet appel à projet concerne l'expérimentation d'un dispositif de ticket alimentaire solidaire (les *SOLI'BONS du GRAND - FIGEAC*) destinés à l'achat de produits agricoles et alimentaires locaux sur l'ensemble du territoire pour couvrir les zones blanches et améliorer l'accessibilité des personnes en situation de précarité alimentaire aux produits frais, locaux et de saison. La démarche permettant de soutenir simultanément l'activité économique des agriculteurs du territoire (public que l'on retrouve aussi parmi les populations précaires) et de l'artisanat alimentaire. Ce projet prévoit, en complément, d'accompagner la capacité des personnes à agir sur leurs habitudes alimentaires, dans leur environnement par des actions d'animation et de sensibilisation au Mieux Manger.

La mise en place de ce dispositif implique un travail d'animation et de coordination important entre les producteurs et commerçants locaux, les structures de solidarité, et les centres sociaux. Cet appel à projet permettrait de financer du temps d'ingénierie et d'animation, d'impulser le deploiement du dispositif des SOLI'BONS et d'évaluer la piste d'un financement participatif par micro-don ou arrondi solidaire lors des paiements TPE dans les commerces.

En qualité de structure porteuse de PAT, le GRAND - FIGEAC a candidaté pour un montant de dépenses prévisionnelles de 59 000 € et une demande d'aides maximales de 53 100 € sur 2 ans.

Budget du projet sur les 2 années de réalisation :

Nature des dépenses éligibles	Montant maximum en € (HT)	Ressources	Montant maximum en €
Dépenses de personnel	10 000 €	Subventions Programme MMPT	53 100 €
Valeurs Achats de denrées alimentaires locales (via attribution de SOLIBONS)	34 000 €		
Prestations d'animation « évolution des pratiques alimentaires »	12 000 €	Autofinancement du Grand-Figeac (10 %)	5 900 €
Communication	2 000 €		
Impression des Soli'bons	500 €		
Autres charges	500 €		
Total dépenses	**59 000 €**	**Total ressources**	**59 000 €**

- **Virements de crédits**

 - Le Virement de Crédits n° 1 ayant été autorisé sur le budget annexe Centre de Santé du GRAND - FIGEAC (50030), il en est rendu compte au Conseil Communautaire suivant cette décision.

Virement de Crédits n° 1 Budget annexe Centre de Santé (le 26/06/2026) :
Les crédits du chapitre 67 en dépenses de fonctionnement étant insuffisants pour permettre le mandatement lié aux écritures annulées sur exercices antérieurs, ce chapitre a été abondé, et notamment le compte 673 - chap. 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs) pour 2 000 €, par des crédits disponibles en section de fonctionnement sur le chapitre 011 Compte 6188 Autres frais divers, dont les crédits prévus au BP 2026 n'ont pas été consommés.

VC 1	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 67 – Art. 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) / Fct 410 / Centre de santé	**2 000 €**	Complément de crédits afin d'enregistrer des régularisations sur la régie des recettes du centre de santé sur exercices antérieurs (indus CPAM par exemple)
	Chap. 011 - Art. 6188 Autres frais divers / Fct 410 / Centre de santé	**- 2 000 €**	Baisse des crédits prévus au BP 2026 pour équilibre

 - Le Virement de Crédits n° 1 ayant été autorisé sur le budget annexe Parc Activités Quercypôle du GRAND - FIGEAC (50012), il en est rendu compte au Conseil Communautaire suivant cette décision.

AR Prefecture
046-200067361-20261007-145_2026-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

Virement de Crédits n° 1 Budget annexe Parc Activités Quercypole (le 20/07/2026) :

Les crédits du chapitre 67 en dépenses de fonctionnement étant insuffisants pour permettre le mandatement lié aux écritures annulées sur exercices antérieurs, ce chapitre a été abondé, et notamment le compte 673 - chap. 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs) pour 5 510 €, par des crédits disponibles en section de fonctionnement sur le chapitre 011 Compte 605 Achats de matériel, équipements et travaux, dont les crédits prévus au BP 2026 n'ont pas été consommés.

VC 1 - BA 50012	Affectation comptable	**Montant**	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 67 – Art. 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) / Fct 60 / Parc activités	**5 510 €**	Complément de crédits afin d'annuler un titre sur exercice antérieur dont le montant est erroné.
	Chap. 011 - Art. 605 Achats de matériel, équipements et travaux / Fct 60 / Parc activités	**- 5 510 €**	Baisse des crédits prévus au BP 2026 pour équilibre

- **Oppositions aux transferts de polices spéciales.**

Suite aux retours des Communes représentant plus de la moitié de la population, le Président a renoncé au transfert du pouvoir de police spéciale habitat indigne par arrêté n° 2026_093 du 22/09/2026.

- **LECTURE PUBLIQUE : Fonds patrimonial – Adoption du Plan de sauvegarde des biens culturels.**

Le GRAND - FIGEAC est dépositaire d'un fonds ancien, propriété de l'Etat issu des confiscations révolutionnaires, auquel se sont ajoutés au fil du temps d'autres ouvrages patrimonialement remarquables. Ce fonds patrimonial de 2 500 ouvrages (du XVIe siècle au XXe siècle) est conservé dans un magasin dédié et normalisé à l'Astrolabe. Il présente un intérêt historique et patrimonial majeur pour la mémoire du territoire.

Pour assurer la protection de ce patrimoine écrit remarquable, un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) a été élaboré par l'agent référent pour le fonds patrimonial de la médiathèque de FIGEAC, dans le cadre d'un accompagnement de l'Agence unique Occitanie Culture, délégué par le ministère de la Culture, de 2024 à 2026.

Le plan de sauvegarde des biens culturels est un document opérationnel, à disposition du personnel des établissements patrimoniaux et des services de secours, pour faire face, avec diligence et efficacité, à des situations de péril pour les biens d'intérêt patrimonial.

Il est spécifique à l'établissement qui détient les collections patrimoniales et est conçu pour répondre à tout risque auquel le fonds pourrait être soumis. Il comprend des mesures pour :

- Analyser et prévenir les risques
- Réagir face aux sinistres
- Sauver les collections

Document simple et pragmatique, le PSBC doit pouvoir être exploité dès le début d'un sinistre dans un environnement hostile et permettre de réagir collectivement à une situation de crise. Il constitue l'outil opérationnel qui oriente et facilite les décisions prises par le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement, selon leur analyse de la situation. L'équipe des médiathèques a pris connaissance du PSBC, des exercices garantissant sa mise en œuvre seront régulièrement réalisés.

- **Transmission des rapports d'activité des structures suivantes.**

Annexes : Rapports d'activités des structures et bilans - pour information

- CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- LOT NUMERIQUE
- OFFICE DE TOURISME DU GRAND-FIGEAC
- OIS (Office Intercommunal des Sport
- PETR FIGEAC QUERCY VALLEE DE LA DORDOGNE
- PNR CAUSSES DU QUERCY (Parc Naturel Régional)
- SCIC CELEWATT
- SCIC LA VINADIE
- SMCLM (Syndicat Mixte Célé Lot Médian)

AR Prefecture
046-200067361-20261007-145_2026-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

- SMDMCA (Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval)
- SPL ARAC
- SYDED DU LOT
- SYNDICAT VOIES VERTES DU LOT
- SCIC BEL

Le Conseil Communautaire a pris acte de ces informations.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le - 7 OCT. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le -7 OCT. 2026 - 7 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication